

Département des Hautes

Alpes



Arrondissement de Gap

Mairie de Veynes

05400 Veynes

Tél: 04 92 58 10 22

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 12 février à 18 heures, le Conseil Municipal de VEYNES, légalement convoqué le vendredi 06 février 2026, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GILARDEAU-TRUFFINET Christian.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : EYSSERIC Serge - TOUSSAINT Rajaa - CAUSSE Alain
BELLANGER Françoise - DUBUT Claude - MOSTOWSKI Urszula - NICOLAS Christine
MARTIN Paul - SANTANA Hervé - PELLOUX Pierre - DAVIN Marie-Luce - BUSCAT Jérôme
AUBERT Christian - GREMAUD Catherine.

Absents ayant donné procuration :

M. DEFONTAINE Yann	à	M. EYSSERIC Serge
Mme SAUDEMONT Bernadette	à	M. PELLOUX Pierre
M. GRIFFIT Gérald	à	M. MARTIN Paul
M. BANAL Jean	à	Mme NICOLAS Christine
Mme PELLOUX Karine	à	M. CAUSSE Alain
Mme CANOVAS Nadine	à	M. GILARDEAU-TRUFFINET Christian

Absentes :

Mme GRINAN-MOUTINHO Hélène
Mme BEGOU Marie

Secrétaire de Séance : M. BUSCAT Jérôme

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2025 à l'unanimité.

Adoption du Compte Financier Unique

Budget communal :

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Veynes,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Affectation du résultat

Budget de la commune :

Monsieur Serge EYSSERIC, 1^{er} Adjoint, présente le dossier. Il expose au Conseil Municipal les modalités d'affectation des résultats de l'exercice clos en application de l'instruction comptable M 57.

Reports

Pour rappel : excédent reporté de la section d'investissement année 2024	137 507,70 €
Pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement année 2024	1 200 325,87 €

Soldes d'exécution

Solde exécution (déficit – 001) de la section d'investissement	- 615 921,58 €
Solde exécution (excédent -002) de la section de fonctionnement	484 014,02 €

Restes à réaliser (par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de	67 435,10 €
En recettes pour un montant de	29 056,18 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 516 792,80 €

Monsieur EYSSERIC propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2026 de la façon suivante :

Financement des investissements (c/1068) : 516 792,80 €.

Report en fonctionnement (c/002) : 1 167 547,09 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

Budget assainissement :

Monsieur Serge EYSSERIC, 1^{er} Adjoint, présente le dossier. Il expose au Conseil Municipal les modalités d'affectation des résultats de l'exercice clos en application de l'instruction comptable M 57.

Reports

Pour rappel : déficit reporté de la section d'investissement année 2024	- 37 587,62 €
Pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement année 2024	6 603,37 €

Soldes d'exécution

Solde d'exécution (excédent - 001) de la section d'investissement	307 393,36 €
Solde d'exécution (excédent - 002) de la section de fonctionnement	12 266,85 €

Restes à réaliser (par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de	0,00 €
En recettes pour un montant de	127 651,15 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0,00 €

Monsieur EYSSERIC propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2026 de la façon suivante :

Report en fonctionnement (c/002) : 18 870,22 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

Il est proposé de solliciter une subvention du Département selon le plan de financement suivant :

Participation	Taux en %	Montant TTC
Département	50	7 200,00 €
Commune	50	7 200,00 €
TOTAL	100	14 400,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le plan de financement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département des Hautes-Alpes
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

La délibération est adoptée à l'unanimité

Avenant au bail de location avec le Département pour le Centre Social Rural

Le Maire présente le dossier. Il indique qu'un bail a été conclu en 1977 avec le Département des Hautes-Alpes pour l'occupation d'une partie des locaux de la Maison des Solidarités par le Centre Social Rural.

Le montant du loyer n'a pas été réactualisé depuis ; le Département propose de conclure un avenant à ce bail sur la base de montant du loyer de l'année 2025, soit 14 344.31 € pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026. Le loyer sera ensuite révisé en fonction de l'indice du coût de la construction.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Voyages scolaires : demandes de subvention auprès du Département.

Projet de séjour scolaire avec nuitées en Ardèche

Le Maire présente le dossier :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet pédagogique de séjour scolaire avec nuitées « à la découverte de la Grotte Chauvet » en Ardèche du 04 au 06 mai 2026 ;

Vu le budget prévisionnel du séjour s'élevant à un montant de 4 074 € ;

Considérant l'intérêt pédagogique et éducatif de ce projet pour les élèves de la commune ;

Considérant les modalités et critères de sélection pour l'aide aux projets de séjour scolaire avec nuitées du Conseil Départemental des Hautes-Alpes ;

Le Conseil Municipal est invité à approuver le projet de séjour scolaire présenté par l'école Emilie Carles de Veynes auprès du Département selon le plan de financement prévisionnel suivant :

TOTAL des Recettes	12 320 €
---------------------------	-----------------

Coût visites et activités	1 930 €
Coût du transport	4 130 €
Coût de l'hébergement	6 260 €
TOTAL des Dépenses	12 320 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département des Hautes-Alpes la subvention la plus élevée au titre de l'aide aux voyages scolaire ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de l'exercice
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Conventions pâtures

1/ Convention pluriannuelle de pâturage avec Aurélia Noé

Vu la délibération DEL-25-09-091 du Conseil Municipal du 11 septembre 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2022-11-23-00023 du 23/11/2022 fixant les dispositions relatives aux conventions pluriannuelles de pâturage ou d'exploitation agricole dans le département des Hautes-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2025-09-26-00006 du 26/09/2025 fixant l'application du statut de fermage pour l'année 2025-2026 ;

Considérant le mail de Monsieur Rabotin en date du 16 septembre 2025 indiquant que la partie basse de la parcelle AE 182 demandée par Madame Aurélia Noé est principalement non soumise au régime forestier ;

Considérant la nécessité d'établir une convention bilatérale entre la commune et l'éleveuse sur le modèle de convention dédié (Annexe 3 de l'arrêté préfectoral n°05-2022-11-23-00023 du 23/11/2022 « convention pluriannuelle de pâturage ») ;

Considérant la nécessité d'établir une deuxième convention tripartite sur le modèle dédié (Annexe 5 de l'arrêté préfectoral n°05-2022-11-23-00023 du 23/11/2022 « convention pluriannuelle de pâturage en forêt communale relevant du régime forestier ») ;

Considérant qu'il convient d'abroger la délibération DEL-25-09-091 ;

Monsieur Serge Eysseric, informe les membres du Conseil Municipal que la surface demandée située sur la parcelle AE 182, d'une superficie de 6,47 hectares, relève du régime forestier (sur 3,86 hectares) et du régime communal (2,60 hectares)

Il est nécessaire d'établir deux conventions distinctes.

Il est précisé que le parcours de l'Eygau du Milieu de la parcelle AE 182 se situe dans la catégorie ' « parcours moyens » selon la grille de notation des parcours et des bois de l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral n°05-2022-11-23-00023 du 23/11/2022 relatif aux conventions pluriannuelles de pâturage ou d'exploitation agricole.

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel de la Communauté de communes Buëch Dévoluy année 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilé.

2/Rapport d'activité 2024.

Le Maire expose.

Vu les articles L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales

Le 11 décembre 2025, la Communauté de communes Buëch Dévoluy a adressé un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Considérant que le Maire doit communiquer au Conseil Municipal les rapports d'activités de l'Etablissement Public de Coopération intercommunale auquel la ville est membre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel d'activité 2024 de la Communauté de communes Buëch Dévoluy.

Avenant n°1 à la convention d'objectifs tripartite commune /CCBD/ Pas de l'oiseau

Madame Françoise BELLANGER, 4^e Adjointe, présente le dossier.

La Commune de Veynes, la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy (CCBD) et l'association Le Pas de l'Oiseau sont liées par une convention d'objectifs tripartite conclue pour la période 2023-2025.

Au cours des comités de pilotage du mercredi 11 juin 2025 et du mardi 7 octobre 2025, les partenaires ont confirmé leur volonté de poursuivre leur collaboration et ont acté que l'année 2026 constituerait une année de travail, de transition et de préfiguration du projet renouvelé, intitulé « Fabrique des Arts de la Parole », en vue d'une future convention d'objectifs à partir de 2027.

Afin de sécuriser cette période de transition et d'assurer la continuité du partenariat, il est proposé de proroger d'un an la convention tripartite de 2023-2025 par voie d'avenant.

Cet avenant prévoit également d'adapter le programme d'actions pour l'année 2026, celle-ci relevant d'une phase de préfiguration du projet de « Fabrique des Arts de la Parole » et d'encadrer les modalités de travail, conformément aux orientations partagées lors des comités de pilotage précités.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

Monsieur Pierre Pelloux fait les observations suivantes :

Déneigement : M. Pelloux félicite les équipes pour le déneigement. Il observe cependant que le déneigement est plus délicat entre le cabinet des kinés et la croix Rouge ;

Voiture Police Municipale : M. Pelloux indique que c'est une bonne acquisition et qu'il faudra veiller à son bon entretien.

Minibus du foot : M. Pelloux remarque que les minibus qui servent au club de foot sont garés dehors dans un espace non clos, ce qui peut nuire à un bon entretien. M. Alain Causse précise que ces véhicules appartiennent au club de foot qui ne dispose pas d'autres lieux pour les garer.

Projet quartier du Stade : M. Pelloux rappelle qu'il avait été proposé de se rendre à la Mure pour voir le projet.

M. Eysseric indique qu'une réunion est prévue la dernière semaine de février ; la commission travaux sera prévenue.

Route de la Digue : l'affaissement s'est agrandi. M. Eysseric confirme qu'il s'agit d'une compétence départementale et que les services concernés ont été alertés sur la dégradation de chaussée constatée.

Projection du film sur les 150 ans du Train : M. Pelloux demande au Maire pourquoi la date de projection du film a été reportée.

Le Maire répond que lors de ses vœux à la population il avait annoncé que la projection serait faite en avril ; il n'a jamais validé de date en février. Il précise qu'en période de réserve électorale, il est plus convenable de prévoir la séance après les élections.

Séance levée à 19H33

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Christian GILARDEAU-TRUFFINET

Jérôme BUSCAT.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie en amont la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Serge EYSSERIC, 1^{er} Adjoint au Maire, a été désigné pour présider la séance ;

Considérant que Monsieur Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Serge EYSSERIC, 1^{er} Adjoint et qu'il ne prend pas part au vote ;

Les Compte financiers uniques 2025 des budgets commune / eau et assainissement sont présentés au vote comme suit :

Budget communal
FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2025

DEPENSES	4 173 865,36 €	484 014,02 €
RECETTES	4 657 879,38 €	

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2025

DEPENSES	1 283 581,29 €	- 615 921,58 €
RECETTES	667 659,71 €	

Budget eau :
FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2025

DEPENSES	681 588,88 €	- 4 078,57 €
RECETTES	677 510,31 €	

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2025

DEPENSES	183 324,17 €	101 641,42 €
RECETTES	284 965,59 €	

Budget assainissement
FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2025

DEPENSES	252 753,50 €	12 266,85 €
RECETTES	265 020,35 €	

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2025

DEPENSES	77 219,78 €	307 393,36 €
RECETTES	384 613,14 €	

Les Compte financiers uniques 2025 des budgets commune / eau et assainissement sont adoptés à l'unanimité

Budget eau :

Monsieur Serge EYSSERIC, 1^{er} Adjoint, présente le dossier. Il expose au Conseil Municipal les modalités d'affectation des résultats de l'exercice clos en application de l'instruction comptable M 57.

Reports

Pour rappel : déficit reporté de la section d'investissement année 2024	- 101 493,39 €
Pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement année 2024	116 507,02 €

Soldes d'exécution

Solde d'exécution (excédent - 001) de la section d'investissement	101 641,42 €
Résultat d'exécution (déficit - 002) de la section de fonctionnement	- 4 078,57 €

Restes à réaliser (par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de	0,00 €
En recettes pour un montant de	6 250,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0,00 €

Monsieur EYSSERIC propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2026 de la façon suivante :

Report en fonctionnement (c/002) : 112 428,45 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

Petites villes de demain :

***demande de subvention pour l'étude de faisabilité des espaces publics**

Le Maire présente le projet d'étude de faisabilité d'aménagement des espaces publics. Il s'agit d'un marché d'étude de faisabilité technique et financière sur plusieurs espaces publics du centre ancien.

Cette étude portera sur la requalification d'espaces publics, la gestion du stationnement, l'embellissement de certaines places ; la valorisation des cheminements piétons et liaisons entre les différents espaces (places, parking...), gestion des réseaux.

Les espaces publics concernés sont : place de l'Eglise, place Adrien Ruelle, la place du Temps qui passe, la place du bicentenaire et le passage Berthelot, la placette de l'avenue Picasso et du parking de la salle des fêtes.

Le coût de l'étude est de 42 250 € HT et peut être financé dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, selon le plan de financement suivant :

Participation	Taux en %	Montant TTC
Département	50	21 125,00 €
Commune	50	21 125,00 €
TOTAL	100	42 250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département des Hautes-Alpes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

La délibération est adoptée à l'unanimité

***demande de subvention pour l'accompagnement Chambre de Commerce et d'Industrie.**

Le Maire expose le dossier. La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Hautes-Alpes accompagne la commune de Veynes dans la revitalisation commerciale du centre-ville dans le cadre du dispositif Petites Villes de demain.

L'objectif est de redynamiser et diversifier l'offre commerciale du centre-bourg pour améliorer la qualité de vie des habitants tout en renforçant l'attractivité économique et sociale de la commune de Veynes en luttant contre la vacance commerciale.

La CCI va réaliser une approche de marché personnalisée sur des emplacements stratégiques et élaborer un plan d'actions avec la commune pour circonscrire la vacance.

L'accompagnement proposé contient le diagnostic du pôle commercial, l'élaboration du plan d'action et l'accompagnement de la mise en œuvre pour un montant de 14 400 € TTC.

Intitulé du projet et lieu : A la découverte de la grotte Chauvet en Ardèche	
Participation du Département	1 000 €
Participation de la Commune	1 275 €
Participation de l'école (Coopérative scolaire, association des parents, Jeunesse en Plein Air, trousse à projets...)	314 €
Participation des familles	1 485 €
TOTAL des Recettes	4 074 €

Coût visites et activités	750 €
Coût du transport	1 990 €
Coût de l'hébergement	1 150 €
Autre dépenses	184 €
TOTAL des Dépenses	4 074 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département des Hautes-Alpes la subvention la plus élevée au titre de l'aide aux voyages scolaire ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de l'exercice ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Projet de séjour scolaire avec nuitées à Milan

Le Maire présente le dossier :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet pédagogique de séjour scolaire avec nuitées « Andiamo a Milano » à Milan du 08 au 11 juin 2026 ;

Vu le budget prévisionnel du séjour s'élevant à un montant de 12 230 € ;

Considérant l'intérêt pédagogique et éducatif de ce projet pour les élèves de la commune ;

Considérant les modalités et critères de sélection pour l'aide aux projets de séjour scolaire avec nuitées du Conseil Départemental des Hautes-Alpes ;

Le Conseil Municipal est invité à approuver le projet de séjour scolaire présenté par l'école Emilie Carles de Veynes auprès du Département selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Intitulé du projet et lieu : Andiamo a Milano	
Participation du Département	1 000 €
Participation de la Commune	1 523 €
Participation de l'école (Coopérative scolaire, association des parents, Jeunesse en Plein Air, trousse à projets, aide des commerçants, autres communes...)	2 797 €
Participation des familles	7 000 €

Le prix de la location est donc proposé comme suit :

- Partie soumise au régime forestier (3,86 hectares * 5 €) soit 19,30 euros/an
- Partie non soumise au régime forestier (2,60 hectares * 5 €) soit 13 euros/an

Pour un total de 32,30 € par an.

Il est précisé que ce prix pourra être révisé pour les années suivantes.

Les modalités de mise à disposition de la parcelle désignée ci-dessus sont décrites dans les conventions ci-annexées.

La saison de pâturage s'étend du 1^{er} avril au 1^{er} septembre.

Les conventions sont établies pour une durée de 5 ans à compter du 01 janvier 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2/ Convention de pâturage de bovins sur le secteur de Glaise.

Monsieur Serge EYSSERIC présente le dossier.

La convention relative à la mise à disposition des parcelles communales section D n°42, D n°59 à 80 et D n°254, au nord de la piste forestière des Thuiles a été établie au 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans suite au Conseil Municipal du 22 novembre 2022 (DEL-22-11-111)

Monsieur Jean-Luc Pelloux, Gaec de Clavus, a exprimé par courrier en date du 20 novembre 2025 son souhait de résilier cette convention à compter du 01 janvier 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Communauté de communes Buëch Dévoluy :

1/Rapport annuel sur le prix et la qualité de service des déchets ménagers 2024

Le Maire expose.

Vu les articles L.2224-5 et L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2024 édité par la Communauté de communes Buëch Dévoluy,

Considérant la nécessité de présenter ce rapport aux conseillers municipaux,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Convention avec la Médiathèque du Dévoluy.

Madame Françoise BELLANGER, 4e Adjointe, présente le dossier.

Les bibliothèques du Dévoluy et de Veynes souhaitent reconduire leur action culturelle annuelle, qui rencontre chaque année un vif succès, afin de proposer un programme riche et varié en direction de tous les publics.

Les deux établissements ont entamé une réflexion partagée, afin de développer une culture scientifique et poético-littéraire. Cette manifestation déclinera plusieurs propositions (conférences, cinéma, spectacles, sorties), à destination des grands et des petits. En parallèle, un fonds documentaire spécifique sera mis à disposition des publics dans les deux médiathèques.

L'objectif principal d'une telle manifestation est de créer une dynamique locale attractive sur l'ensemble du territoire autour des bibliothèques afin de favoriser l'accès à la culture pour tous.

Dans ce cadre et afin d'assurer la coordination ainsi que la gestion financière de l'action, il est proposé de réaliser une convention entre les communes partenaires.

Cette volonté de proposer une action culturelle commune entre les bibliothèques du Dévoluy et de Veynes s'inscrit dans un projet global afin :

- D'améliorer le service rendu aux publics ;
- De mutualiser les compétences et faire des échanges de bonnes pratiques ;
- De mettre en place une coopération autour d'actions culturelles et de communication ;
- De créer ou renforcer les partenariats avec les différents acteurs culturels locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu du projet ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention avec la Commune du DEVOLUY.

Questions diverses :

Monsieur Pierre Pelloux fait les observations suivantes :

Déneigement : M. Pelloux félicite les équipes pour le déneigement. Il observe cependant que le déneigement est plus délicat entre le cabinet des kinés et la croix Rouge ;

Voiture Police Municipale : M. Pelloux indique que c'est une bonne acquisition et qu'il faudra veiller à son bon entretien.

Minibus du foot : M. Pelloux remarque que les minibus qui servent au club de foot sont garés dehors dans un espace non clos, ce qui peut nuire à un bon entretien. M. Alain Causse précise que ces véhicules appartiennent au club de foot qui ne dispose pas d'autres lieux pour les garer.

Projet quartier du Stade : M. Pelloux rappelle qu'il avait été proposé de se rendre à la Mure pour voir le projet.

M. Eysseric indique qu'une réunion est prévue la dernière semaine de février ; la commission travaux sera prévenue.

Route de la Digue : l'affaissement s'est agrandi. M. Eysseric confirme qu'il s'agit d'une compétence départementale et que les services concernés ont été alertés sur la dégradation de chaussée constatée.

Projection du film sur les 150 ans du Train : M. Pelloux demande au Maire pourquoi la date de projection du film a été reportée.

Le Maire répond que lors de ses vœux à la population il avait annoncé que la projection serait faite en avril ; il n'a jamais validé de date en février. Il précise qu'en période de réserve électorale, il est plus convenable de prévoir la séance après les élections.

Séance levée à 19H33

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Christian GILARDEAU-TRUFFINET

Jérôme BUSCAT.

